



## TROUSSEAU SEJOURS

Que mettre dans la valise de mon enfant pour 1 séjour ?

DESIGNATION		QUANTITE POUR 6 JOURS	
		Conseillée	Optionnelle
<i>Des vêtements confortables, adaptés à un séjour en plein air, en quantité suffisante pour tous le séjour (nous pouvons faire 1 lessive seulement si votre enfant reste 2 semaines), en évitant les affaires neuves ou de valeur</i>			
<b>SOUS VÊTEMENTS</b>	Slip, caleçon, culotte	8	+ si énurésie
	Soutien-gorge, brassières	4	
	Chaussettes	8	
	Maillot de bain pour jeux d'eau	1	
<b>POUR LA NUIT</b>	Pyjama chaud (même l'été)	1	+ si énurésie
	Bonnet <b>même s'il fait chaud, pour protéger du froid la nuit</b>	1	
	Protections		si énurésie
<b>VETEMENTS</b>	T-Shirt manches courtes	7	
	T-Shirt manches longues	3	+ hors été
	Short, bermuda, jupe, robe	3	
	Pantalon / jean <b>même s'il fait chaud, pour protéger des tiques</b>	2	
	Survêtement / jogging	1 ou 2	
	Pull over, sweat shirt, polaire	3	
	Blouson, veste chaude	1	
	Coupe vent, imperméable, anorak	1	
	Maillots de corps ou sous pull		3 hors été
<b>CHAUSSURES</b>	Tennis ou Basket	1	
	Chaussures de marche / rando	1	
	Nu-pieds, sandales, tong	1	
	Bottes		1 hors été
<b>POUR LA TOILETTE</b>	Drap de bain (jeux d'eau)	1	
	Serviette de toilette	1	
	Gant de toilette		1
	Trousse sanitaire contenant : brosse à dents, brosse à cheveux / peigne	1	
	Médicaments <b>avec leur ORDONNANCE</b>		1
<b>PROTECTION</b>	Lunettes de soleil	1	
	Crème solaire écran total	Fournie	si peau atopique
	Casquette, chapeau	1	
<b>MATERIEL</b>	Petit sac à dos	1	
	Gourde	1	
	Paquet de mouchoir	1	
	Lampe de poche	1	
	Sac pour isoler le linge sale	1	
	Sac de couchage	1	
	Matelas si vous préférez le vôtre (nous fournissons 2 tapis de sol / enfant)		1
	Oreiller avec taie (nous n'en fournissons pas aux enfants)		1
	Peluche, doudou		1
	Livre		1
	Petit couteau pour les bricolages		1
	Aliments spéciaux si régime particulier		1

**L'ETIQUETAGE DES AFFAIRES ET OBJETS PERSONNELS EST OBLIGATOIRE, MÊMES LES SOUS VÊTEMENTS.**

Vous pouvez l'inscrire au feutre indélébile sur les étiquettes lavables. Nous avons aussi développé un partenariat vous permettant de bénéficier de réductions chez [www.A-qui-S.fr](http://www.A-qui-S.fr), fournisseur d'étiquettes, en entrant le code **RAM2090**.

## Merci de laisser à la maison

- Les produits d'hygiène (gel douche, shampooing, gel, dentifrice, etc) : pour préserver la biodiversité sur notre terrain, nous fournissons des produits écologiques à tous.
- Tout ce qui comprend des écrans / des écouteurs et contribue à couper l'enfant de son environnement : téléphone, console de jeux vidéo, tablettes, lecteur MP3...
- L'argent de poche n'est pas nécessaire, dans le séjour tout est compris et nous n'organisons pas de sorties « shopping ». Merci de ne pas en donner à votre enfant.
- Les jouets, jeux... Il en trouvera plein sur place, et si l'enfant en amène cela crée des conflits, sans parler des risques de perte, de casse. Echangeons s'il s'agit d'un objet sécurisant ou fidget.
- Tout ce qui se boit et mange, en particulier gâteaux, bonbons, etc. Il sera bien nourri pendant le séjour, et mieux vaut éviter de créer des jalousies. Exception : si votre enfant est allergique et doit prendre des aliments de substitution (sans gluten, sans lactose...) mieux vaut nous les fournir pour être sûrs qu'ils lui soient adaptés.
- Mieux vaut éviter les appareils photos, qui sont vite perdus ou cassés (ou alors : un modèle jetable). Si votre enfant prend des photos des autres enfants pendant le séjour, vous êtes responsable de l'usage qu'il en fait. Nous vous fournirons après le séjour un lien pour télécharger des photos souvenirs.
- Les tenues inappropriées à un quotidien en pleine nature.

## Pertes et vol

- Il arrive qu'en collectivité un enfant égare un vêtement ou un objet personnel, malgré la vigilance des encadrants. Nous faisons de notre mieux pour les retrouver et les renvoyer aux parents, mais ce n'est pas toujours possible, c'est pourquoi nous recommandons d'éviter les vêtements neufs ou onéreux. Les parents sont invités à ne pas laisser d'objets de valeur à leurs enfants et, s'ils le font par obligation, à le signaler à l'organisateur.
- L'organisateur ne peut être tenu pour responsable et n'assure pas le remboursement des effets perdus (vêtements, argent de poche, lunettes, portable...).
- L'obligation des assurances en cas de vol exige qu'une infraction soit constatée. Les disparitions d'objets en accueil de mineurs ne rentrent en général pas dans ce cadre.